

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JANVIER 2017

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux à l'ensemble du conseil municipal et remercie chacun pour son engagement. Il souhaite que l'esprit d'équipe qui anime le conseil municipal soit maintenu et souligne l'importance du dialogue au cours des réunions.

SUBVENTIONS 2017

Pour 2017, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- Mission Locale	800 €
- Club de foot Le Lyaud/Armoy	1 000 €
- Echo du Haut-Chablais	2 000 €
- Association Parents d'Elèves	2 100 €
- Tennis Club	500 €
- Association « Goute de Vie »	400 €
- Foyer Culturel Armoy/Le Lyaud	1 100 €
- Association Parents d'Enfants Inadaptés	200 €
- Théâtre « Les Mots Dits »	250 €
- Mutame	78 €
- C.C.A.S.	9 000 €
- Chablais Nordic	500 €

PRIX DE L'EAU

Le conseil municipal décide de fixer le prix du m3 d'eau à la somme de 1,20 euros pour les consommations enregistrées entre mars 2017 et février 2018.

BUDGETS : AUTORISATIONS DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin de payer les factures d'investissement reçues en début d'année, et dans l'attente de l'élaboration des budgets primitifs avec reprise des résultats 2016, le conseil autorise des engagements de dépenses de la section d'investissement, dans le cadre réglementaire, pour le budget principal, le budget de l'eau et le budget des Arcades.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux chemin des Derrys : Les travaux ont débuté le 2 janvier 2017 ;

Maison médicale : Les travaux d'aménagement démarrent ce début de semaine. La première réunion de chantier aura lieu ce mardi 10 janvier ;

P.L.U. : Le plan de zonage, le règlement et les cartes des réseaux ont été validés lors de la réunion de ce jour, dans l'attente de la réunion du 23 janvier avec les services de l'Etat et autres personnes publiques associées ;

SIVOM : Monsieur VULLIET Thibaut a été recruté temporairement au SIVOM Armoy/Le Lyaud en attendant le retour de Fabrice Bidal ;

Transports scolaires Route des Devants : dans le courant du mois de janvier, les arrêts du bus scolaire

desservant la route des Devants seront modifiés pendant les travaux d'assainissement. Les dates seront précisées aux familles concernées.